



Déclaration préalable au CSA Central du 23 février 2023

Monsieur le président,
Cher(e)s Collègues,

De nombreux collègues se sont mobilisés contre le projet de réforme des retraites du gouvernement au travers de plusieurs jours de grève. La CFDT-VNF les félicite et nous les remercions pour leur mobilisation contre cette réforme arbitraire et injuste. Afin de ne pas aggraver davantage le poids de la perte de pouvoir d'achat liée à l'inflation, très insuffisamment compensée par la direction de VNF, nous vous demandons de veiller à ce que les retenues sur salaire pour motif de grève sur le mois de janvier et le mois de février ne soit pas prélevées sur une seule paye mais lissées sur les payes qui suivront à hauteur d'une seule journée par mois si toutefois le nombre de jours de grève cumulés et futurs permet un lissage sur cette année 2023.

En ce début d'année et début de mandature, pour assurer la continuité il est toujours de mise de se remémorer les engagements pris et non aboutis. Ainsi, pour rester dans le thème des effets inflationnistes, la CFDT-VNF rappelle à la direction son engagement de mettre en œuvre dès ce début d'année la revalorisation des titres restaurants pour les personnels de droit publics **que nous souhaiterions à hauteur de 9 €**. Le montant des 5 € actuel n'est absolument plus possible au regard de l'augmentation moyenne de près de 20% sur l'alimentaire. Nous actons avec satisfaction le fait que ce point soit inscrit à l'ordre du jour même si nous notons l'absence de document ménageant ainsi « l'effet surprise ». Nous souhaitons que cet effet surprise ne se limite pas à un pétard mouillé et que votre annonce soit à la hauteur de nos attentes et effective au plus vite.

Comme chaque année, nous rappelons également notre attachement à **la mise en œuvre du projet d'accord d'intéressement pour les personnels de droit public**, promesse faite par le directeur général depuis 2020 mais toujours non tenue.

Une demande qu'il convient aussi de rappeler est celle liée à **la revalorisation des budgets de l'action sociale (colis de Noël et crédits CIL)**. Là encore le montant alloué est en inadéquation totale avec les évolutions des prix et très en retard au regard des moyens mobilisés dans le secteur privé dans ce domaine.

Enfin, la CFDT-VNF souhaiterait savoir où en est VNF sur **l'évolution de la participation à la complémentaire santé** des personnels de droit public qui doit être mise en œuvre au 1^{er} janvier 2024 ?

Concernant les salariés de droit privé, à quelques semaines du début des négociations annuelles obligatoires, la CFDT-VNF revendique l'obtention d'un taux RMPP en corrélation avec l'inflation qui, en tout état de cause, ne pourrait être inférieur à celui de l'année dernière pour débiter les négociations à venir. En effet, difficile de dire que la situation économique se soit améliorée!

Dans le cadre de la révision du Contrat d'Objectif et de Performance (COP) qui est en cours, des arbitrages favorables sur les évolutions du plafond d'emplois de VNF ont-ils été obtenus par le

Directeur général ? Quelles sont les demandes portées auprès des tutelles et à quelle date aurons-nous une visibilité sur ce sujet ? Il est nécessaire, dans le cadre de la consultation inscrite à l'ordre du jour sur les orientations d'emplois, que nous obtenions au préalable des réponses et de la visibilité !

En terme d'organisation de cette nouvelle mandature et de son format, la CFDT-VNF souhaite :

- La communication rapide de l'agenda social 2023 complété par un échéancier des sujets de négociation afin d'apporter de la visibilité aux représentants du personnel ;
- Une communication systématique aux organisations syndicales représentatives de toutes les versions définitives des documents soumis à consultation en instance (instruction RIFSEEP, Procès-verbaux...) et des notes de gestion afférentes ;
- Le bilan des heures écrites 2020 / 2021 / 2022 ;
- L'avancement des contrats canaux, la cartographie des niveaux services pour les années à venir et les impacts pour les personnels ;
- La mise en place d'un tableau de suivi des actions pour assurer une visibilité des engagements pris par la direction dans cette instance. Ce tableau pourra être balayé et actualisé pour chacune des réunions du CSA central et de la CSSCT.

Concernant le sujet spécifique des PETPE et de l'évolution de leur statut, la CFDT-VNF souhaite là aussi obtenir un calendrier spécifique sachant que la prolongation de l'ICT prendra fin au mois de juin de cette année. Initialement, la direction avait indiqué que la note de gestion afférente à l'évolution de ce statut serait présentée ce premier trimestre 2023. Le projet de l'administration et de la direction de VNF n'ayant pas évolué la CFDT-VNF souhaite avoir connaissance dans les meilleurs délais du contenu de cette note de gestion. En tout état de cause, **la CFDT-VNF revendique une transparence totale sur ce sujet et que cette note soit transmise en amont d'une consultation de cette instance sur le projet d'évolution du statut des PETPE**. Ne pas communiquer le contenu de cette note ne pourrait laisser que penser qu'il y a une volonté non dissimulée d'opacité de la part de la direction et ne pourrait conduire qu'à un renforcement de l'anxiété des personnels concernés quant aux effets recherchés par la direction. Comme il est de coutume de dire : « le diable se cache dans les détails » !

Toujours dans la continuité de l'ancienne mandature, la CFDT-VNF souhaiterait la présentation d'un bilan financier et des éventuelles difficultés rencontrées à la fin de l'hiver dans le cadre de **l'application du plan de sobriété énergétique de VNF**.

Enfin, la CFDT-VNF attire l'attention de la direction sur les effets de bord induits suite au versement d'une prime exceptionnelle sans aucune information préalable aux personnels recrutés en CDI Public. Si sur le fond cela est positif, il aurait été de bonne augure qu'un courrier soit transmis par la voie hiérarchique afin d'expliquer la raison et le montant de cette prime. A l'inverse il est regrettable et surprenant que cette prime ait pu être versée jusqu'à 4 fois à certains agents générant par la suite des retenues sur salaire pour trop-perçus. Nombreux sont ceux qui n'ont pas anticipé le fait d'avoir reçu une ou des primes surprises, sans explication, pour que dans un second temps, la direction en reprenne les ¾ ! Pouvez-vous nous expliquer ?

Pour conclure cette déclaration, la CFDT-VNF rappelle qu'en fin d'année, elle avait émis le vœu que la direction profite de la mise en place des nouvelles instances pour faire évoluer positivement le dialogue social largement détérioré ces dernières années. Quelle a été notre surprise de découvrir que suite aux ordonnances Macron qui ont actées la suppression des CHSCT et par conséquent la suppression de la moitié des représentants du personnel qui y siégeaient, que vous envisagez désormais de ne plus convoquer les suppléants élus aux réunions du CSA sauf ceux qui remplaceraient des titulaires absents ? Il en serait de même pour les élus suppléants désignés à la CSSCT. Outre cette situation de remplacement, vous poussez le vice en indiquant que les élus suppléants ont la possibilité de participer à la réunion tout en refusant de leur octroyer une autorisation d'absence et

la prise en charge de leurs frais de déplacement. En clair, dans votre projet, seuls les suppléants élus qui remplaceront des titulaires pourront participer aux réunions, pour les autres, s'ils veulent y venir, cela signifie qu'ils devront poser congés, payer leurs billets de train et le cas échéant leurs nuits d'hôtel ! Et, comme si cela ne suffisait pas à décourager le plus grand nombre, vous ajoutez, que ces derniers présents à la réunion sur leur temps et deniers personnels, n'auront pas le droit à la parole ! Si vous souhaitez des plantes vertes, ne vous privez pas d'en acheter !

Pour cette nouvelle attaque du dialogue social, vous vous appuyez sur le règlement intérieur du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE), mais il ne vous aura pas échappé que nous ne sommes pas au CSFPE. Cette nouvelle attaque est inacceptable pour la CFDT-VNF ! C'est un manque total de considération vis-à-vis des personnels qui acceptent de se mobiliser pour faire vivre ces instances dans l'intérêt collectif, d'autant plus qu'ils ont reçu le suffrage de leurs collègues pour les représenter. Aussi, afin de permettre la tenue sereine des débats à venir sur les autres amendements au règlement intérieur et sur les autres points à l'ordre du jour conséquent, nous vous demandons, sans attendre, de nous confirmer le retrait d'une telle disposition !

Outre le fait de n'avoir aucune justification et utilité, cette proposition est irrespectueuse, contre-productive et renforce le sentiment que depuis le changement à la tête de la direction générale, le seul objectif de celle-ci, par votre intermédiaire, est de contourner, de bafouer et de réduire au strict minimum le dialogue social au sein de notre établissement.

De notre côté, nous avons bien trop de respect pour nos collègues, toutes organisations syndicales confondues, et pour l'expression démocratique des personnels, pour vous suivre sur ce terrain. Nous ne l'acceptons pas !

Concernant les autres points à l'ordre du jour, nous ferons nos interventions pendant la séance. Toutefois, nous regrettons que ce premier CSA soit convoqué en période des vacances scolaires pour une partie des représentants du personnel ce qui complexifie l'analyse d'une masse de documents parvenus dans un délai de 7 jours. En effet, nous ne tenons pas compte de la soirée où ces documents ont été envoyés. Rappelons que le délai de 8 jours prévu dans le règlement intérieur est normalement réservé aux exceptions et aux urgences. A VNF, nous pouvons parler d'une regrettable habitude !

Les élus CFDT-VNF
Au CSA Central